



Fédération Suisse de Twirling Baton
Schweizerischer Twirling Baton Verband
Federazione Svizzera di Twirling Baton

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SUISSE

Section I	Règles générales
Section II	Organisation des compétitions
Section III	Disciplines de danse
Section IV	Disciplines techniques
Section V	Solos Twirl Routines
Section VI	Règles du concours
Section VII	Concours internationaux

Valable dès le 10 novembre 2018

SECTION I

I. REGLES GENERALES

1. LICENCE OBLIGATOIRE

- 1.1. La participation au Championnat Suisse est ouverte à tous les athlètes possédant une licence visée par la **Fédération Suisse de Twirling Bâton, ci-après nommée FSTB**, avec une photo récente (voir règlement des licences) et à jour de leur cotisation fédérative.

2. INSCRIPTION

- 2.1. Les inscriptions dûment remplies doivent parvenir à la Commission Technique (**ci-après nommée CT**) dans les délais mentionnés sur les feuilles d'inscriptions. Seuls les athlètes inscrits peuvent concourir, il en va de même pour les concours internationaux (Section VII). Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Aucun changement d'athlètes ne peut intervenir après les inscriptions validées. Tout changement intervenu avant validation sera facturé à raison de CHF 100.-.
- 2.2. Les clubs ont la possibilité d'inscrire des athlètes d'autres clubs pour des duos, teams et groupes. Ils doivent cependant concourir sous le nom d'un seul club. Les athlètes ne peuvent en aucun cas concourir deux fois dans la même division (âge) d'une catégorie (duo, team, groupe). (Exemple : un athlète ne peut pas concourir deux fois dans un team junior, c'est-à-dire dans son club et dans un club différent).
- 2.3. Seuls les athlètes ayant obtenu les degrés et les solos Twirl Routines conformément à leur catégorie et division peuvent s'inscrire au Championnat Suisse. Un fichier concernant ces exigences est à disposition des clubs sur le site Internet de la FSTB. Des éventuels changements sont communiqués en début de saison.

3. TIRAGE AU SORT

- 3.1. L'ordre de passage pour la première manche de toutes les compétitions est déterminé par un **tirage** au sort effectué par la CT ou le Comité central (**ci-après nommé CC**). Le résultat en est communiqué aux sociétés lors de l'Assemblée Générale de la FSTB. **Pour la deuxième manche, dans le cas où plus de 9 athlètes sont inscrits dans une même catégorie, les athlètes seront divisés en deux groupes selon le classement de la première manche (les 9 premiers forment le premier groupe, les 9 suivants le deuxième et ainsi de suite) et un ordre de passage casuel sera établi par la CT ou le CC. Dans le cas où moins de 9 athlètes sont inscrits, un ordre casuel sera fait sans division de groupe.** Pour **la finale**, l'ordre de passage **sera** l'ordre inverse du classement.
- 3.2. Les clubs sont informés des ordres de passage et de l'horaire de la compétition avant chaque concours.

4. SURFACE DE PRODUCTION

- 4.1. Les compétitions se déroulent obligatoirement dans une salle dont la surface totale de production est de 15 x 25 m. au minimum. La hauteur du plafond doit être au minimum de **9** mètres pour tout le praticable. **Les salles de compétition doivent être approuvées par la CT.**

- 4.2 Discipline technique, dimension du praticable (à délimiter par du scotch) :
solos 1, 2 et 3 bâtons: 6 m x 6 m
Artistic Twirl, Artistic Pair: 6 m x 12 m

5. MUSIQUE

- 5.1. Pour les compétitions des disciplines de danse (freestyles, solos danse twirl, duos, teams et groupes), les clubs doivent envoyer leurs musiques en format mp3, dans le délai fixé par la CT. Le format et l'appellation doivent être conformes sous peine d'amende. Pour le programme court et les disciplines techniques (solos 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair, Routines) les musiques sont mises à disposition par la FSTB.
- 5.2. L'appellation des musiques doit respecter les formats suivants :
- freestyles : Nom du club_Prénom et Nom de l'athlète_Catégorie (Sr/Jr/Me/MtFreestyle)
 - solos danse twirl : Nom du club_Prénom et Nom de l'athlète_Catégorie (Sr/Jr/MeSDT)
 - duos : Nom du club avec n° du duo_Duo_Catégorie (Sr/Jr/Me/Mt)
 - teams : Nom du club avec n° du team_Team_Catégorie (Sr/Jr/Me/Mt)
 - groupes : Nom du club avec n° du groupe_Groupe_Catégorie (Sr/Jr/Me/Mt)
- 5.3. Au moment de la présentation du freestyle, solo danse twirl, duo, team ou groupe, sur l'aire de concours, un responsable du club doit être présent **auprès de la sonorisation** avec la musique sur CD.
- 5.4. Un défaut ou un arrêt de la musique, lors de la présentation, permet au freestyle, solo danse twirl, duo, team ou groupe, solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair et Routine, de recommencer à la fin de sa catégorie.

6. TEMPS DE PRODUCTION

- 6.1. Le temps de production doit être respecté. Le non-respect du temps de production entraîne une pénalité.
- 6.2. Pour les disciplines de danse, il est admis que le temps de production soit supérieur ou inférieur de 10 secondes au temps règlementaire afin de terminer la phrase musicale.

7. CHRONOMETRAGE

- 7.1. Le chronométrage débute à la 1^{ère} note de musique ou « bip sonore » et s'arrête à la dernière note de musique.

8. VESTIAIRES

- 8.1. Uniquement les moniteurs et les personnes mandatées par le club peuvent accompagner les athlètes dans les vestiaires. En cas de problème, la responsabilité sera attribuée au club concerné.

9. CEREMONIES

- 9.1. Une cérémonie officielle d'ouverture a lieu pour le premier concours des disciplines techniques et pour le premier concours des disciplines de danse. Tous les athlètes participant à la journée d'ouverture doivent être présents. Pour les autres manches un simple souhait de bienvenu leur sera adressé. La cérémonie officielle de clôture a lieu lors des finales de chaque discipline. Tous les finalistes doivent donc être présents.

- 9.2. Les résultats des concours sont annoncés à la fin de la journée, d'entente avec le Président FSTB, lors d'une cérémonie courte et variée au gré de l'organisateur. La présence des athlètes est obligatoire. Les résultats ne sont pas distribués mais disponibles sur le site officiel de la fédération au plus tard le jour suivant la qualification.
- 9.3. L'absence d'un athlète à une cérémonie de clôture peut être excusée à condition d'en faire la demande au Comité central.

10. ECHAUFFEMENT

- 10.1. Les périodes d'échauffement sont réservées uniquement aux athlètes concernés selon les consignes du speaker (un membre CC ou CT). Le speaker doit être présent auprès de la sonorisation pendant toute la période des échauffements.
- 10.2. Seuls les moniteurs des athlètes inscrits sont autorisés à pénétrer sur le praticable pour les échauffements.

11. FLOOR MONITOR

- 11.1. A chaque concours, les licences avec le timbre de l'année collé doivent être déposées au « Floor Monitor » avant le début de la compétition (avant la cérémonie d'ouverture ou les souhaits de bienvenue).
- 11.2. Contrôle :
- | | |
|---|----------------------------------|
| - Freestyles, solos danse twirl et duos : | 10 minutes avant leur prestation |
| - Teams et Groupes : | 15 minutes avant leur prestation |
| - Solos 1-2-3 Bâtons: | 10 minutes avant leur prestation |
| - Artistic Twirl, Artistic Pair: | 10 minutes avant leur prestation |
| - Solo Twirl Routines : | 5 minutes avant leur prestation |

Le contrôle est fait avant l'entrée des athlètes sur le praticable par un membre de la CT ou du CC. Ensuite, les athlètes doivent rester aux abords du praticable. Seuls les moniteurs officiels peuvent rester auprès des athlètes jusqu'à leur entrée sur le praticable, **mais ne peuvent pas les accompagner.**

- 11.3. Il doit y avoir une table à l'entrée du praticable près du « Floor Monitor » avec de la poudre que chacun peut utiliser à la vue de tous.
- 11.4. Aucune substance, telle que poudre ou autre, ne peut être utilisée par un athlète sur le praticable. Les athlètes peuvent emporter un essuie-mains sur le praticable.
- 11.5. Tout freestyle, solo danse twirl, duo, team ou groupe, solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair, Routine, qui ne se présente pas au contrôle du « Floor Monitor », est considéré comme en retard. Il est donc disqualifié. La compétition sera interrompue et le Collège des juges **(ci-après nommée CJ)** avisé par un membre de la CT du « Floor Monitor ». Il relève de la responsabilité du moniteur de présenter ses athlètes à temps et à l'heure.
- 11.6. Si un freestyle, solo danse twirl, duo, team ou groupe, solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair, Routine, ne se présente pas, le concurrent suivant aura suffisamment de temps pour se préparer.

12. ENTREE SUR LE PRATICABLE

- 12.1. L'entrée sur le praticable s'effectue selon les indications du speaker.
- 12.2. Les freestyles, solos danse twirl, duos, teams ou groupes, solos 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair et Routines, doivent exécuter leur entrée et leur sortie sans musique. Si la salle le permet, entrée à la gauche, sortie à la droite des juges.
- 12.3. Les teams et groupes peuvent exécuter leur entrée et leur sortie en 30 secondes au maximum.

13. REPRESENTANT DU CLUB

- 13.1. Un représentant majeur du club doit être présent à chaque compétition.

14. NOTES

- 14.1. Les notes sont annoncées après le passage du freestyle, solo danse twirl, duo, team ou groupe, solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl, Artistic Pair. Pour les solos Twirl Routines la mention « or », « argent » ou « bronze » est attribuée après le passage de l'athlète.

15. RECLAMATIONS

- 15.1. Les réclamations peuvent être formulées uniquement sur les conditions matérielles et techniques. Elles doivent être communiquées à la Présidente de la CT dès la fin de la catégorie.
- 15.2. Aucune réclamation ne peut être formulée, par conséquent, aucune réponse ne sera donnée sur la notation du CJ. Il en est de même sur les pénalités infligées par les membres de la CT du « Floor Monitor » et du CJ.

16. DOPAGE

- 16.1. La procédure antidopage est réglée et disciplinée en conformité à la section XI des statuts FSTB et les dispositions établies par les institutions nationales sportives (Swiss Olympic Association, ci-après nommée SOA), internationales (World Baton Twirling Federation World Dance Sport Federation) dont la FSTB est membre.
- 16.2. Des contrôles antidopage peuvent être effectués avant, pendant et après les compétitions par SOA. Les sanctions sont du ressort SOA.

17. TENUE VESTIMENTAIRE ET BÂTON

- 17.1. Dans tous les cas, la tenue vestimentaire devra être **sportive et décente** sous peine de non-présentation sur le praticable.
- 17.2. **FREESTYLE ET SOLO DANSE TWIRL**
Costume
Tous les athlètes (filles et garçons) doivent porter un costume de leur choix en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.
Il est interdit de porter un costume qui recouvre la paume des mains.

Chaussures et collants

Tous les athlètes (filles et garçons) doivent porter des chaussures de leur choix en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport. Les semelles des chaussures doivent être conformes aux règlements des installations (salle de gymnastique).

Chaussettes ou collants libres, en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Cheveux et accessoires

Les cheveux doivent être sécurisés par n'importe quel moyen en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Les accessoires dans les cheveux peuvent être utilisés, en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport.

Aucun bijou, ni piercing n'est autorisé. Il est conseillé de couvrir les tatouages visibles.

Maquillage

Un maquillage de scène modéré, afin de faire ressortir les traits naturels du visage, est recommandé. Quel que soit le maquillage, il doit être fait en gardant à l'esprit que le twirling-bâton est un sport. Sont interdits :

- la peinture pour le corps ou pour le visage ;
- toute chose collée sur le corps ou sur le visage ;
- les dessins et imprimés sur le corps ou sur le visage.

Bâton

La couleur du bâton est libre, excepté les embouts qui doivent être blancs.

Si du scotch est utilisé, il ne doit pas recouvrir plus de la moitié de la longueur du bâton.

17.3. DUO / TEAM / GROUPE

Costume, chaussures et collants, cheveux, maquillage et bâton

Comme pour les freestyles (art. 17.2).

Bâton

Les bâtons du Duo/Team/Groupe doivent être identiques, de même longueur et avec le même scotch afin de garantir l'uniformité.

17.4. DISCIPLINES TECHNIQUES / 1-2-3 BÂTONS, ARTISTIC TWIRL, ARTISTIC PAIR

Costume, chaussures et collants, cheveux, maquillage et bâton

Comme pour les freestyles (art. 17.2).

17.5 SOLOS TWIRL ROUTINES

Costume, chaussures et collants, cheveux, maquillage et bâton

Comme pour les freestyles (art. 17.2).

17.6 PROGRAMME COURT

Costume, chaussures et collants, cheveux, maquillage et bâton

Tous les athlètes (filles et garçons) doivent porter un costume simple (sans jupette) de deux couleurs au maximum, sans décoration, ni dessin (sauf logo du club). Les athlètes du même club se présentent avec le même modèle de justaucorps. Chaussures et collants couleur chair. Les pantalons et les chaussures noires ne sont admis que pour les garçons. Cheveux attachés en chignon sans accessoires et maquillage léger. Aucun bijou, ni piercing n'est autorisé. Il est conseillé de couvrir les tatouages visibles.

Couleur du bâton standard et embout blancs. Si du scotch est utilisé, il ne doit pas recouvrir plus de la moitié de la longueur du bâton.

17.7. Tout athlète est tenu d'avoir une tenue vestimentaire de réserve.

17.8. La CT se réserve le droit de faire modifier toute tenue vestimentaire, maquillage et coiffure non conforme.

18. PHOTOS

- 18.1. Il n'est permis aucun flash ou lumière spéciale pour la photographie durant les performances des athlètes. Dans le cas où un avertissement ne serait pas suffisant, la personne sera éloignée de la salle du concours.

19. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : ATHLETES

- 19.1. La disqualification ou suspension immédiate peut être prononcée pour :

- toute attitude personnelle offrant un signe de non-sportivité;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- falsification du nom, de l'âge et de l'adresse;
- manifestation intempestive et déplacée après la proclamation des résultats;
- résultat positif à un contrôle antidopage;
- substance sur le bâton ou le corps (seule la poudre contre la transpiration est autorisée sur les parties du corps en contact avec le bâton);
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

- 19.2. En cas d'événement inhabituel, la CT et le CJ informeront le Comité Central à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose le jour même. Si le cas est considéré de moindre importance un avertissement sera donné.

20. OBLIGATION – DISQUALIFICATION – SUSPENSION : CLUBS

- 20.1. Une amende de CHF 300.- à CHF 500.- (selon la gravité) est infligée au club dont fait partie l'athlète, le dirigeant, le moniteur, les supporters, pour :

- toute attitude personnelle démontrant un signe antisportif;
- mauvaise conduite ou parole injurieuse, contestation écrite ou verbale déplacée envers une personne (juge, public, dirigeant, organisateur, etc.);
- moquerie envers un athlète, une équipe durant la production;
- manifestation intempestive et déplacée pendant la compétition et après la proclamation des résultats;
- tout comportement gênant le déroulement de l'exhibition propre des athlètes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

- 20.2. En cas d'événement inhabituel, la CT et le CJ informeront le CC à qui appartiendra de prendre la décision qui s'impose.

21. DROIT DE RECOURS

- 21.1. Conformément aux statuts FSTB en vigueur.

SECTION II

II. ORGANISATION DES COMPETITIONS

22. STRUCTURE

Le Championnat Suisse est divisé en deux disciplines: les disciplines techniques et les disciplines de danse.

Les disciplines techniques sont composées des catégories solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Artistic Pair.

Les disciplines de danse sont composées des catégories freestyle, solo danse twirl, duo, team et groupe.

Le passage des solos Twirl Routines a lieu lors des toutes les manches (disciplines techniques et disciplines de danse).

Pour des précisions concernant le jour de passage d'une discipline, se référer au fichier *structure du Championnat suisse* en vigueur.

23. COMPETITIONS

23.1 La compétition des disciplines techniques se déroule sur trois manches.

Les trois manches accueilleront le concours des catégories solo 1-2-3 bâtons, Artistic Twirl et Pair de toute division, ainsi que les solos Twirl Routines

Les premières deux manches ont lieu sur le même week-end.

La finale des disciplines techniques aura lieu le même week-end de la Coupe Suisse.

Les premiers six classés de chaque division individuelle des disciplines techniques (10 si plus de 20 inscrits) et les premiers quatre Artistic Pairs (6 si plus de 12 inscrits) de chaque division seront qualifiés pour la finale.

23.2 La compétition des disciplines de danse se déroule sur trois manches.

La première manche aura lieu au mois de mars et accueillera le concours de toutes les catégories (freestyle, solo danse twirl, duo, team et groupe) de toute division, ainsi que les solos Twirl Routines.

La deuxième manche aura lieu au mois d'avril et accueillera le concours de toutes les catégories (freestyle, solo danse twirl, duo, team et groupe) de toute division, ainsi que les solos Twirl Routines.

La troisième manche aura lieu **en mai (au plus tard le 13 mai)** et accueillera la finale du Championnat suisse des disciplines de danse qui est réservée:

- aux solos Twirl Routines
- aux premiers six freestyles de toute division (10 si plus de 20 inscrits),
- aux premiers six solos danse twirl de toute division (10 si plus de 20 inscrits),
- aux premiers quatre duos de toute division (6 si plus de 12 inscrits),
- à tous les teams de toute division,
- à tous les groupes de toute division.

SECTION III

III. DISCIPLINES DE DANSE

24. CATEGORIE : FREESTYLE

24.1. DEFINITION

Le freestyle est un exercice réalisé selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté. Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps.

24.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	jusqu'à 8 ans	1.00 – 1.30
MINIME	jusqu'à 11 ans	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 17 ans	1.30 – 2.00
SENIOR	dès 18 ans	2.00 – 2.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la division minime. Un athlète inscrit en division Mini Twirl ne peut pas concourir dans une autre division.

24.3. PROGRAMME COURT – DIVISION JUNIOR ET SENIOR

Les athlètes qui participent dans la catégorie freestyle division junior et senior présenteront lors de chaque manche de championnat le programme court. Pour la division junior uniquement les mouvements imposés du programme court sont demandés (aucun entre deux). Il n'y aura pas de note de composition et performance pour la division junior.

Le concours pour le programme court aura toujours lieu avant la compétition des freestyles.

L'athlète se tient en position d'attente et exécute son programme court après présentation par le speaker, dès le début de la musique officielle.

25. CATEGORIE : SOLO DANSE TWIRL

25.1. DEFINITION

Le solo danse twirl fait partie des disciplines de danse mais son concept est bien différent de celui du freestyle. Dans cette discipline la priorité est donnée à l'effet général et à la chorégraphie. Le programme doit être musical, bien caractérisé, créatif et avec plusieurs détails artistiques. L'interprétation musicale est primordiale. L'athlète danse sur la musique et interprète le style/thème au maximum. Tous les temps musicaux sont exploités. Tous les éléments du programme doivent créer une plus-value, une musicalité visuelle : on peut parler de spectacle.

La perfection est attendue dans l'exécution de tous les éléments du programme.

La chorégraphie doit mettre en valeur l'athlète et ses points forts, il faut présenter ce qui est excellent chez l'athlète. Dans la construction de l'exercice, le chorégraphe doit valoriser la valeur d'entretien, le focus doit être l'originalité et l'interprétation musicale.

25.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION	AGE (année civile)	TEMPS
MINIME	jusqu'à 11 ans	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 17 ans	1.30 – 2.00
SENIOR	dès 18 ans	2.00 – 2.30

26. CATEGORIE : DUO

26.1. DEFINITION

Le duo est un exercice réalisé par deux athlètes, selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévus par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté.

Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par les deux athlètes (soit en même temps soit en série, mais qui démontre un esprit d'équipe) est fondamental.

26.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	jusqu'à 8 ans âge Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	jusqu'à 11 ans âge minime maximum	1.30 – 2.00
JUNIOR	jusqu'à 17 ans âge junior maximum	1.30 – 2.00
SENIOR	dès 18 ans	2.00 – 2.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la division minime. Les athlètes inscrits en duo dans la division Mini Twirl ne peuvent pas concourir dans une autre division.

26.3. DIVISION

Le duo peut être mixte. L'âge de l'athlète le plus âgé détermine la division du duo. Par exemple :

si le duo se compose d'un athlète junior et d'un athlète senior, le duo concourra dans la division senior.

26.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le remplaçant du duo peut être choisi au gré du club et non pas seulement si le titulaire est indisposé.

27. CATEGORIE : TEAM

27.1. DEFINITION

Le team est un exercice réalisé par un groupe d'athlètes (entre 5 et 9), selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté.

Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par tout le team est fondamental, ceci afin de démontrer l'esprit solidaire et le travail d'ensemble de tous les athlètes.

27.2. DIVISION, ÂGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	moyenne d'âge jusqu'à 8 ans âge Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
JUNIOR	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	dès 12 ans jusqu'à 17.99 ans	3.00 – 3.30
SENIOR	5 à 9 maximum <u>+ 2 remplaçants</u>	dès 18 ans	3.00 – 3.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la catégorie minime. Les athlètes inscrits en team dans la division Mini Twirl ne peuvent pas concourir dans une autre division.

27.3. MOYENNE D'ÂGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Il est impératif que la moyenne d'âge des athlètes présents sur l'aire de concours à chaque manche respecte la catégorie dans laquelle ils concourent.

27.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le nombre des concurrents qui se présente au premier concours doit obligatoirement être le même aux concours suivants. Le formulaire d'inscription fait foi.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le team inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 5 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition. Sans justification écrite, l'athlète manquant ne pourra plus se présenter au prochain concours.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la CT.

28. CATEGORIE : GROUPE

28.1. DEFINITION

Le groupe est un exercice réalisé par un groupe d'athlètes (plus de 10), selon les règles et les critères par lesquels il est jugé. Donc une libre interprétation d'une musique (qui doit respecter les temps prévu par la catégorie) en utilisant une chorégraphie et un contenu technique adapté.

Chaque chorégraphie doit comprendre un mélange de mouvements de bâton complété par des mouvements de corps. Les échanges en sont un élément important, alors que le travail effectué par tout le groupe est fondamental, ceci afin de démontrer l'esprit solidaire et le travail d'ensemble de tous les athlètes.

28.2. DIVISION, AGE ET TEMPS

DIVISION MIXTE	NOMBRE D'ATHLETES	AGE (Année civile)	TEMPS
MINI TWIRL (démonstration)	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	moyenne d'âge jusqu'à 8 ans Age Mini Twirl maximum	1.00 – 1.30
MINIME	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	moyenne d'âge jusqu'à 11.99 ans	2.30 – 3.00
JUNIOR	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	dès 12 ans jusqu'à 17.99 ans	3.00 – 3.30
SENIOR	dès 10 athlètes <u>+ 2 remplaçants</u>	dès 18 ans	3.00 – 3.30

La division Mini Twirl est uniquement une division de démonstration. La compétition débute avec la catégorie minime. Les athlètes inscrits en groupe dans la division Mini Twirl ne peuvent pas concourir dans une autre division.

28.3. MOYENNE D'AGE

La moyenne des concurrents (remplaçants compris) détermine la division dans laquelle ils concourent. Il est impératif que la moyenne d'âge des athlètes présents sur l'aire de concours à chaque manche respecte la catégorie dans laquelle ils concourent.

28.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Les remplaçants peuvent être choisis au gré du club et non pas seulement si un titulaire est indisposé. Il est indispensable de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

Le nombre des concurrents qui se présente au premier concours doit obligatoirement être le même aux concours suivants. Le formulaire d'inscription fait foi.

Le remplaçant doit être prêt au « Floor Monitor » en cas de problème.

Pour des raisons médicales (blessure, etc.), le groupe inscrit sans remplaçant, peut concourir avec un nombre inférieur pour autant qu'il reste 10 athlètes. Un certificat doit être présenté le jour de la compétition. Sans justification écrite, l'athlète manquant ne pourra plus se présenter aux prochains concours.

En cas de force majeure (démission d'un athlète), il incombe au Président du club d'en informer, par écrit, la Présidente de la CT.

SECTION IV

IV. DISCIPLINES TECHNIQUES

29. CATEGORIE : SOLOS 1-2-3 BATONS

29.1 DEFINITION

Le solo est la discipline de base qui permet d'être à l'aise dans les autres disciplines. Avec le solo, l'athlète peut améliorer la technique et la maîtrise du Twirling. Dans cette discipline, l'accent est mis sur l'exécution et le niveau technique du bâton. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.44 pour le solo 1 bâton et de 1 min.29 pour le solo 2-3 bâtons.

29.2 DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR 1	jusqu'à 14 ans
JUNIOR 2	jusqu'à 17 ans
SENIOR	jusqu'à 21 ans
ADULTE	dès 22 ans

30. CATEGORIE : ARTISTIC TWIRL

30.1. DEFINITION

L'Artistic Twirl est la discipline intermédiaire entre le solo 1 bâton et le freestyle. Il s'agit donc d'un passage important. Avec l'Artistic Twirl, l'athlète vise à acquérir plus de sûreté dans le maniement du bâton et dans la gestion de la technique, tout en montrant aussi le côté artistique. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.40.

30.2. DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR 1	jusqu'à 14 ans
JUNIOR 2	jusqu'à 17 ans
SENIOR	jusqu'à 21 ans
ADULTE	dès 22 ans

31. CATEGORIE : ARTISTIC PAIR

31.1. DEFINITION

L'Artistic Pair est la discipline intermédiaire entre le solo et les disciplines de danse (en particulier le duo). Il s'agit donc d'un passage important. Avec l'Artistic Pair les athlètes peuvent acquérir plus de sûreté dans le maniement du bâton et dans la gestion de la technique, tout en démontrant aussi leur côté artistique. Le travail en duo est très important, ainsi que l'ensemble, celui-ci étant particulièrement nécessaire dans cette discipline. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée d'une durée de 1 min.40.

31.2. DIVISION ET AGE

DIVISION	AGE (dans l'année civile)
JUNIOR	dès 12 jusqu'à 17 ans Age junior maximum
SENIOR	jusqu'à 21 ans Age senior maximum
ADULTE	dès 22 ans

31.3. DIVISION

Le duo peut être mixte. L'âge de l'athlète le plus âgé détermine la division de l'Artistic Pair. Par exemple :
si l'Artistic Pair se compose d'un athlète junior et d'un athlète senior, le duo concourra dans la division senior.

31.4. REMPLACANTS

Il est conseillé de prévoir un remplaçant. Toutefois, il ne doit pas faire changer la division dans laquelle il concourt.

SECTION V

V. SOLOS TWIRL ROUTINES

32. CATEGORIES : NIVEAU D'ENTREE, NIVEAU DEBUTANT, NIVEAU INTERMEDIAIRE

32.1. DEFINITION

Le système WBTF Standard Routine vise le correct maniement du bâton et la maîtrise de mouvements corporels basiques. Il s'agit donc d'un passage important. Avec les solos Routines, les athlètes peuvent acquérir plus de sûreté dans le maniement du bâton et dans la gestion de la technique du corps. Les athlètes ne concourent pas entre elles, mais obtiennent un degré de certification. Ce système les prépare à la vraie compétition, tout en leur permettant de se produire lors d'une compétition nationale. La performance des athlètes se déroule sur une base musicale imposée (trois musiques à choix) d'une durée de 1 min.

32.2. NIVEAUX

1. **Niveau d'entrée** – éléments similaires au degré honneur
2. **Débutant** – éléments similaires aux degrés honneur et 1^{er}
3. **Intermédiaire** – éléments similaires aux degrés 1 et 2
4. **Avancé** – pas introduit en Suisse, mais pratique pour le montage des solos 1 bâton

Le passage d'un niveau à l'autre se fait par l'attribution de la mention « or ».

32.3. DIVISION ET AGE

Tous les athlètes peuvent participer à la compétition solo Twirl Routines.

Les athlètes Minimes (jusqu'à 11 ans), ont l'obligation d'obtenir les 2 degrés des solos Twirl Routines avant d'accéder à la **catégorie freestyle division Minime**.

Un athlète ne peut pas participer en **catégorie freestyle division Junior** sans avoir obtenu les 2 degrés des solos Twirl Routines.

SECTION VI

VI. REGLES DU CONCOURS

33. DEFAUT DE LA TENUE VESTIMENTAIRE

Si un défaut devient subitement hasardeux, indécent ou embarrassant, le Président des Juges doit arrêter la compétition et ordonner un nouveau départ afin de pouvoir juger depuis le début de la performance. L'athlète passera le dernier de sa division.

34. CIRCONSTANCES INHABITUELLES

Si un athlète est gêné dans son exercice par un événement inhabituel, il doit avoir la possibilité de se représenter, selon la décision du Président des Juges. Il passera le dernier de sa division.

Par circonstance inhabituelle, il faut entendre toute force majeure et circonstance extérieure et étrangère à la compétition

Si un athlète ou une équipe quitte le praticable pour une raison quelconque durant son exhibition, il est disqualifié à moins que le temps minimum soit atteint.

En disciplines de danse, il faut considérer que pour le freestyle, le solo danse twirl et le duo, division minime et junior, le temps minimum est de 1 min. 30 et pour la division senior de 2 min. Pour les teams et groupes, division minime, le temps minimum est de 2 min.30 et pour les divisions junior et senior de 3 min. Pour les disciplines techniques, si le temps minimum est atteint (1 minute), la prestation sera évaluée, **sinon** l'athlète sera disqualifié. Pour les solos Twirl Routines : la Routine doit être exécutée dans sa totalité, l'absence d'un ou plusieurs mouvements est pénalisée comme une chute du bâton (voir jugement des Routines).

35. BLESSURE

35.1. BLESSURE AVANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse avant son passage en compétition (ex: lors de l'échauffement officiel) et son état de santé le permet selon l'appréciation d'un médecin (ou d'une personne qualifiée et compétente en médecine), il pourra passer dernier de sa division. Autrement l'athlète sera disqualifié. Pour les catégories duo, team, groupe et Artistic Pair, selon l'appréciation d'un médecin (ou une personne qualifiée et compétente en médecine, le club pourra décider si l'exercice sera présenté par les mêmes athlètes ou par le remplaçant. Dans le cas où aucun remplaçant inscrit n'est présent et que l'athlète titulaire n'est pas autorisé au niveau médical à se présenter sur le praticable, le duo, le team, le groupe ou l'Artistic Pair sera disqualifié.

35.2. BLESSURE PENDANT LA PERFORMANCE

Si un athlète se blesse et qu'il doit quitter le praticable pendant sa performance, c'est le temps minimum qui fait foi. Dans le cas où le minimum n'est pas atteint l'athlète sera disqualifié. Pour les catégories de danse, il faut considérer que pour le freestyle, le solo danse twirl et le duo en division minime et junior, le temps minimum est de 1 min. 30 et pour la division senior de 2 min. Pour les teams et groupes, division minime, le temps minimum est de 2 min.30 et pour les divisions junior et senior de 3 min.

Pour les catégories techniques : si le temps minimum est atteint (1 minute), la prestation sera évaluée, sinon l'athlète sera disqualifié. Pour les solos Twirl Routines : la Routine doit être exécutée dans sa totalité.

36. NOTES

36.1. DISCIPLINES TECHNIQUES

Pour les disciplines techniques, le système de jugement en vigueur à l'International Cup est utilisé conformément aux règles données par le Collège des juges WBTF.

L'échelle pour toutes ces disciplines est comprise entre 0.5 et 10.0.

Le classement est établi grâce aux points attribués aux positions (rang). En cas d'ex-æquo, le classement sera établi sur la base du total des points attribués.

36.2. DISCIPLINES DE DANSE - FREESTYLE, DUO, TEAM ET GROUPE

Pour les disciplines de danse reconnues par la WBTF, le système de jugement en vigueur au Championnat du Monde est utilisé conformément aux règles données par le Collège des juges WBTF.

Pour les catégories Freestyle, la note est décomposée en deux parties : la note technique et la note artistique, comprises entre 0.5 et 10.0.

Le Programme Court est jugé selon les mêmes règles en vigueur que pour les compétitions WBTF.

Pour les Duos, Teams et Groupes, l'échelle des notes est comprise entre 5.0 et 100.0.

36.3. DISCIPLINES DE DANSE - SOLO DANSE TWIRL

Pour la discipline solo danse twirl, la note est décomposée en quatre parties : la note d'effet général entre 0.5 et 4.0, la note de chorégraphie entre 0.5 et 3.0, la note de technique de bâton entre 0.1 et 1.5 et la note de technique du corps entre 0.1 et 1.5. Seule l'addition des quatre notes sera communiquée à l'athlète. La note maximum est 10.0.

36.4. SOLOS TWIRL ROUTINES

Pour les solos Twirl Routines, la notation est conforme au système WBTF. La notation de l'athlète se base sur 9 niveaux : de A+ à C-. Les catégories notées sont : technique du bâton, technique du corps, performance (cf. charte de jugement pour les Routines). Les mentions attribuées sont or, argent et bronze. Le passage d'un niveau de Routine à l'autre est possible seulement après l'obtention du niveau précédent avec la mention « or ».

36.5. MINI TWIRL

Il n'y a pas de note pour la division Mini Twirl.

36.6. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE, DISCIPLINES TECHNIQUES

L'athlète qui aura le plus petit nombre de points selon les positions obtenues sur le classement des trois manches sera le champion suisse de l'année.

36.7. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE, DISCIPLINES DE DANSE

Dans la catégorie Freestyle divisions junior et senior, la note est composée des 25% de la note du programme court et des 75% de la note du freestyle présenté en concours.

Pour les autres divisions, la moyenne des notes de tous les concours représente la note finale pour le classement.

36.8. SOLOS TWIRL ROUTINES

Il n'y a pas de titre de champion suisse pour cette catégorie.

37. PENALITES

37.1. DUREE DE LA MUSIQUE

Une pénalité de 0.5 point pour les freestyles et solos danse twirl et de 5 points pour les duos, teams et groupes, sur la moyenne finale du jour, est infligée pour une musique d'une durée inférieure ou supérieure au temps requis.

37.2. IRREGULARITES CONSTATEES PAR LE FLOOR MONITOR

Une pénalité de 1 point pour les freestyles, solos danse twirl et de 10 points pour les duos, teams et groupes, sur la moyenne finale du jour, est infligée pour irrégularité constatée par le « Floor Monitor » si l'athlète et son coach n'en tiennent pas compte. Le formulaire du « Floor Monitor » mentionnant l'irrégularité doit être signé par une personne majeure représentant l'athlète.

Pour les Routines la pénalité est prise en compte dans la catégorie « performance » de la charte de jugement.

37.3. DISCIPLINES TECHNIQUES

Une pénalité de 0.1 est infligée par chute ou sortie du praticable et de 1.0 lors de l'exécution d'un mouvement interdit.

37.4. DISCIPLINES DE DANSE

Pour les freestyles et solos danse twirl une pénalité de 0.75 point par chute est infligée. Pour les duos, teams et groupes, une pénalité de 1.0 point par chute est infligée.

37.5. AUTRES PENALITES

D'autres pénalités peuvent être attribuées par le CJ et la CT, mais elles doivent être communiquées lors de l'AG.

38. CLASSEMENT

La compétition, ainsi que les résultats des différents concours sont mixtes dans chaque division. Les filles et les garçons sont séparés pour le classement final et l'attribution du titre de champion suisse.

Il n'y a pas de classement pour les solos Twirl Routines et pour la division Mini Twirl.

39. TITRE DE CHAMPION SUISSE DE L'ANNEE

Il n'y a pas de titre de champion suisse pour les solos Twirl Routines et pour la division Mini Twirl.

Peuvent prétendre à ce titre, les freestyles, solos danse twirl, duos, teams, groupes, Artistic Pair, Artistic Twirl, solos 1-2-3 bâtons qui ont participé à tous les concours désignés dans la formule du Championnat suisse en vigueur.

SECTION VII

VII. CONCOURS INTERNATIONAUX

40. CRITERES DE PARTICIPATION

Seuls les athlètes de 12 ans ou plus¹ (exception : teams et groupes pour la coupe d'Europe des clubs dès 8 ans), en possession d'un certificat médical de bonne santé et qui remplissent les critères ci-dessous, peuvent représenter le pays ou leur club lors des compétitions internationales.

Catégorie	Participation Championnats du monde et d'Europe	Participation Coupe internationale et d'Europe
Freestyle	Athlètes inscrits au cadre national Nationalité suisse Comité de sélection	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse D'après le classement et les capacités de l'athlète le Comité de sélection autorise l'inscription (niveau A ou B).
Duo	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse Comité de sélection	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse Selon classement
Team	Athlètes inscrits au cadre national Nationalité suisse Comité de sélection	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse Selon classement
Groupe	Athlètes inscrits au cadre national Nationalité suisse Comité de sélection	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse Selon classement
Solos 1-2-3 bâtons	_____	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse Selon classement ²
Artistic Twirl et Pair	_____	Participation au Championnat suisse Nationalité suisse ou domicile en Suisse Selon classement ²

41. COMITE DE SELECTION

41.1. Pour les compétitions reconnues par SOA (Championnat d'Europe et Championnat du monde), la sélection des athlètes qui participeront aux compétitions internationales se fait à l'intérieur du cadre national (exception faite des duos) et est évaluée par un Comité de sélection (**ci-après nommée CS**). Si le nombre d'athlètes pour représenter le pays n'est pas atteint, le Comité de sélection peut sélectionner des athlètes ou des équipes hors du cadre national.

Le CS est composé du président du CC, du président du CJ et du président de la CT. Le responsable de la relève nationale et un représentant des entraîneurs de la relève font également partie de ce Comité. Le CS est présidé par le président du Comité central.

Le responsable de la relève nationale et le représentant des entraîneurs de la relève sont nommés par le CC, sur recommandation de la CT. Cette dernière propose les personnes ayant les compétences et la formation³ nécessaires pour assumer ces rôles. Un médiateur peut être nommé par le CC pour assister aux séances du CS.

¹ Âge déterminant au 31 décembre de l'année de la compétition.

² Attention : si un athlète n'a pas la nationalité suisse et n'est pas domicilié en Suisse, le suivant prendra sa place pour ces concours internationaux.

³ Formation d'entraîneur de la relève dispensée par Jeunesse et Sport.

41.2. Le Comité évaluera les résultats obtenus lors du Championnat suisse de l'année, les différentes performances, les qualités requises par les différents championnats internationaux, ainsi que l'attitude de l'athlète. Les critères PISTE fournis par SOA (cf. Règlement de sélection) servent de base de décisionnelle.

42. COMPETITIONS INTERNATIONALES

42.1. CHAMPIONNAT DU MONDE

Représentent la Suisse un maximum de:

- 3 freestyle junior women et 3 freestyle senior women
- 3 freestyle junior men et 3 freestyle senior men
- 1 duo junior
- 1 duo senior
- 1 team

42.2. CHAMPIONNAT D'EUROPE

Représentent la Suisse un maximum de:

- 4 freestyle junior women et 4 freestyle senior women
- 3 freestyle junior men et 3 freestyle senior men
- 1 duo junior
- 1 duo senior
- 1 team
- 1 artistic groupe

42.3. COUPE D'EUROPE ET GRAND PRIX FREESTYLE

Représentent la Suisse un maximum de:

- 3 freestyle junior women et 3 freestyle senior women par niveau A et B. La Suisse n'envoie pas d'athlètes filles en *Elite*.
 - 3 freestyle junior men et 3 freestyle senior men par niveau A, B ou Elite.
 - 1 duo junior
 - 1 duo senior
- et

Solo 1 Bâton	B	A	Elite	Solo 2 et 3 Bâtons	B	A	Elite
Junior 1 (12-14)	3	3	3		3	3	3
Junior 2 (15-17)	3	3	3		3	3	3
Senior	3	3	3		3	3	3
Adult	3	3	3		3	3	3

*Attention les catégories *junior 1*, *junior 2* et *adult* concernent les filles. Pour les garçons les catégories sont *junior* et *senior*.

Représentent leur club un maximum de:

Team	Age min. 8 ans	Artistic Groupe	Age min. 8 ans
Junior	2		2
Senior	2		2

42.4. INTERNATIONAL CUP

Représentent la Suisse un maximum de:

Solo 1 Bâton	B	A		Solo 2 Bâtons	B	A		Solo 3 Bâtons	B	A	Elite
Junior 1 (12-14)	3	3			3	3			3	3	3
Junior 2 (15-17)	6	6			6	6			6	6	6
Senior	6	6			6	6			6	6	6
Adult	6	6			6	6			6	6	6
Artistic Twirl	B	A	Elite	Artistic Pair	B	A	Elite				
Junior 1 (12-14)	3	3	3	Junior	6	6	6				
Junior 2 (15-17)	6	6	6								
Senior	6	6	6	Senior	6	6	6				
Adult	6	6	6	Adult	6	6	6				

*Attention les catégories *junior 1*, *junior 2* et *adult* concernent les filles. Pour les garçons les catégories sont *junior* et *senior*.

Représentent leur club un maximum de:

Team	B	A	Elite	Artistic Groupe	Un seul niveau
Age min. 12 ans	3	3	3	Age min. 12 ans	3

42.5 GRAND PRIX IBTF

Représentent la Suisse un maximum de:

Solo 1 bâton	Elite	Solo 2 bâtons	Elite	Duet	Elite
Junior 1 (12-14)	3		3	Junior (12-17)	3
Junior 2 (15-17)	6		6	Senior (18 +)	3
Senior	6		6		
Adult	6		6		

*Attention les catégories *junior 1*, *junior 2* et *adult* concernent les filles. Pour les garçons les catégories sont *junior* et *senior*.

Représentent leur club un maximum de:

Team	Elite	Majorettes Group	Un seul niveau
Age min. 12 ans	3	Age min. 12 ans	1

43. PREPARATION

- 43.1. La préparation des athlètes participant aux compétitions internationales sera coordonnée et suivie par le Comité de sélection lors du cadre national.
- 43.2. Le Comité de sélection peut également donner des lignes directrices aux moniteurs ainsi que surveiller la préparation de tous les athlètes qui participent aux compétitions internationales. Des stages et des journées de soutien aux athlètes peuvent être organisés.

44. PARTICIPATION

- 44.1. Les athlètes dûment inscrits et retenus pour une participation aux internationaux ont l'obligation d'y participer.
- 44.2. Les athlètes participant aux compétitions internationales, ainsi que leurs moniteurs suivent les directives du responsable de la délégation.
- 44.3. D'autres conditions de participation peuvent être fixées par le Comité central. Elles sont communiquées lors de l'Assemblée générale annuelle.

Ce règlement a été ratifié par le CC le 10 novembre 2018

La Présidente CC



Alessia Dolci

Le Président du CJ



Massimo Ostini

La Présidente CT



Anna Compaoré